



11<sup>e</sup> PROGRAMME d'intervention

# L'agence de l'eau Rhin-Meuse aide LES PETITES ENTREPRISES, L'ARTISANAT...



JANVIER 2019





En matière de gestion durable de la ressource en eau et de la lutte contre la pollution issue des petites entreprises et de l'artisanat, l'agence de l'eau Rhin-Meuse donne la priorité aux actions d'adaptation au changement climatique, de préservation de la biodiversité, de **réduction des émissions de pollution toxique** et de **bonne gestion des déchets dangereux pour l'eau**.

Les aides sont allouées dans le respect des règles d'attribution de l'encadrement communautaire des aides de l'État à la protection de l'environnement ou, pour certains investissements, dans le respect du règlement des aides de minimis.







Dans le cas d'une création ou de la délocalisation d'une activité, l'agence de l'eau est susceptible d'accompagner ces projets sous réserve de la prise en compte de solutions préventives de gestion des eaux pluviales. Pour les nouveaux sites, les investissements exemplaires sont susceptibles de bénéficier d'une majoration du taux d'aide de référence.



# AIDES

accordées par l'agence  
de l'eau Rhin-Meuse

## TAUX D'AIDE DE RÉFÉRENCE

|   | MICRO<br>ET PETITE<br>ENTREPRISE<br>-<br>ARTISANAT                                  | AUTRE BÉNÉFICIAIRE<br>(chambre consulaire,<br>corporations,<br>établissements<br>d'enseignement,<br>établissement de soins...) |
|---|---|--|
| <b>ÉTUDES</b>   | <b>70%</b>  | <b>50%</b>   |
| 1 <b>Économies d'eau</b> (réduction significative des prélèvements)   |    |  |
| 2 <b>Opération préliminaire à l'épuration</b> (prétraitement, raccordement au réseau de la collectivité)  |   |  |
| 3 <b>Technologies propres</b>   |   |  |
| 4 <b>Prévention ou réduction des risques de pollutions accidentelles ou par temps de pluie</b><br>- ouvrage d'épuration<br>- filière et gestion des boues d'épuration | <b>60%</b>  | <b>40%</b>   |
| 5 Prévention de la production de <b>déchets dangereux</b> pour les milieux aquatiques   |    |  |
| 6 <b>Gestion intégrée des eaux pluviales</b>  |    |  |
| 7 <b>Création de zone de rejet végétalisée</b>  |  |  |
| 8 <b>Investissements dans le cadre d'une démarche zéro pesticide</b><br>(lutte biologique, plante couvre-sol, matériel alternatif...)                                 |  | <b>50%</b>   |
| <b>Restauration, protection des milieux aquatiques et des zones humides</b><br>Cours d'eau et gestion du bassin versant   |  | <b>60%</b>   |
| Ouvrages transversaux et restauration de la continuité écologique   |   | <b>30%</b>   |
| Milieux humides et biodiversité   |   | <b>40 à 60%*</b>   |
| 9 <b>Action de sensibilisation, d'éducation, d'information et de communication</b><br>Événementiel<br>Équipement pédagogique pour accueil du public                   |   | <b>40%</b><br><b>30%</b><br><b>40% au cas par cas</b>  |
| 10 <b>Actions d'animation pour la lutte contre les pollutions toxiques dispersées</b>   |   | <b>50%</b>   |

\* Selon encadrement communautaire



Action concourant à l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique



# 11<sup>e</sup> PROGRAMME d'intervention

## Une ambition à la hauteur des territoires

**Dans le cadre de son 11<sup>e</sup> programme d'intervention, face aux urgences écologiques et sanitaires, l'agence de l'eau Rhin-Meuse soutient les projets**

de nombreux partenaires (collectivités, industriels et artisans, agriculteurs, associations) nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon état et concourant à la résilience et au développement durable des territoires.

Ainsi, l'agence de l'eau donne la priorité à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, à la restauration écologique des cours d'eau et des zones humides, à la biodiversité et à la lutte contre les pollutions toxiques et classiques. L'agence de l'eau affirme également une volonté d'action pour la protection des captages d'eau potable et l'encouragement aux économies d'eau en anticipation aux effets du changement climatique.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Département des aides  
et de l'action territoriale :

67 68 03 87 34 47 53

54 57 03 87 34 47 04

08 52 55 88 03 87 34 46 83

Pour formaliser votre demande  
d'aide ou suivre vos dossiers :  
<https://rivage.eau-rhin-meuse.fr>

N° vert : 0800 710 325

L'ensemble des  
documents constitutifs  
du 11<sup>e</sup> programme  
(document intégral,  
synthèse, délibérations...)  
sont accessibles sur le  
site internet  
[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



Agence de l'eau Rhin-Meuse – Rozérieulles  
BP30019 – 57161 Moulins-lès-Metz cedex  
Tél. 03 87 34 47 00 / Fax : 03 87 60 49 85  
[agence@eau-rhin-meuse.fr](mailto:agence@eau-rhin-meuse.fr)

Suivez l'actualité de l'agence  
[eau-rhin-meuse.fr](http://eau-rhin-meuse.fr)

